



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS du conseil communal de la commune de BOUS

Séance publique du 26 janvier 2023

Date de l'annonce publique de la séance: 18 janvier 2023

Date de la convocation des conseillers: 18 janvier 2023

Présents : M. Carlo KÜTTEN, bourgmestre, Mme Netty SIMON-KILL, M. Joé BEISSEL, échevins
M. Jos JOHANNNS, M. Pierre BRAUN, M. Antonio DA COSTA ARAUJO, M. Bernd ZIMMER, conseillers
M. Bernard HEINESCH, secrétaire

Absent Mme Patricia GONZALEZ, conseiller (non-excusee)

Le Conseil Communal,

01.a) a procédé, à huis clos, à l'unanimité des membres présents à la nomination définitive de Mme Monica Brandao comme fonctionnaire dans la catégorie de traitement B1, sous-groupe administratif, avec effet au 01 février 2023.

b) a procédé, à huis clos, à l'unanimité des membres présents à l'adaptation du salaire horaire brut d'une salariée communale.

c) a procédé à l'unanimité des membres présents à la création d'un poste de salarié communal dans la carrière B tel qu'il est défini dans la convention collective des salariés de l'Etat, poste dont l'occupation est à pourvoir par voie de recrutement interne.

02) a approuvé à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2022.

03) a approuvé à l'unanimité des membres présents diverses déclarations de recette.

04) a pris note qu'aucune demande relative à l'exercice du droit de préemption n'ait été adressée en temps utile au collège échevinal.

05) a approuvé à l'unanimité des membres présents un contrat de bail relatif à deux parcelles sises à Assel au lieu-dit « Séisswiss ».

06) a approuvé à l'unanimité des membres présents un compromis d'achat avec les consorts Beissel relatif à des terrains sis à Bous au lieu-dit « Am Zéimert » d'une superficie totale de 86,10 ares.

07) a approuvé à l'unanimité des membres présents une convention avec la "Beschäftigungs Initiativ Réimecher Kanton asbl (B.I.R.K.)" du 06 décembre 2022, convention laquelle prévoit la mise à disposition d'une équipe de 2 personnes pendant l'année 2023 et dont le budget prévisionnel s'élève à 20.000,00.- Euros.

08) a approuvé à l'unanimité des membres présents la convention de mise en œuvre relative au Pacte logement 2.0 entre le collège échevinal et le Ministre du Logement du 20 décembre 2022.

09) a décidé à l'unanimité des membres présents de prendre en charge les frais de location des plaques d'induction dans le cadre du service « Repas sur roues ».

10.a) a pris note des explications du collège échevinal relatives au chantier de la traversée de Bous et en particulier

- de la suppression des arrêts « Bous-Kapell » et « Bous-Kiirch » pour les lignes RGTR 424 et R01 pendant la période du 20 février 2023 au 03 mars 2023 pour cause des travaux de renouvellement de la canalisation dans la route de Remich à Bous.

- de la suppression des arrêts « Bous-Kapell » et « Bous-Kiirch » pour les lignes RGTR 411, 424, B04, D07, E08, H06, L04 et et R01 pendant la période du 06 mars 2023 au 03 juin 2023 pour cause des travaux de raccordements de réseaux dans la rue de Luxembourg entre la Montée des Vignes et la rue de Stadtbredimus. La commune de Bous organisera une navette pendant les jours ouvrables entre 06.30 heures et 08.30 heures assurant le trajet entre l'arrêt provisoire Bous – 50c, rue de Luxembourg et l'arrêt « Bous – Ënnert dem Pavé » en passant via Assel et Rolling.

